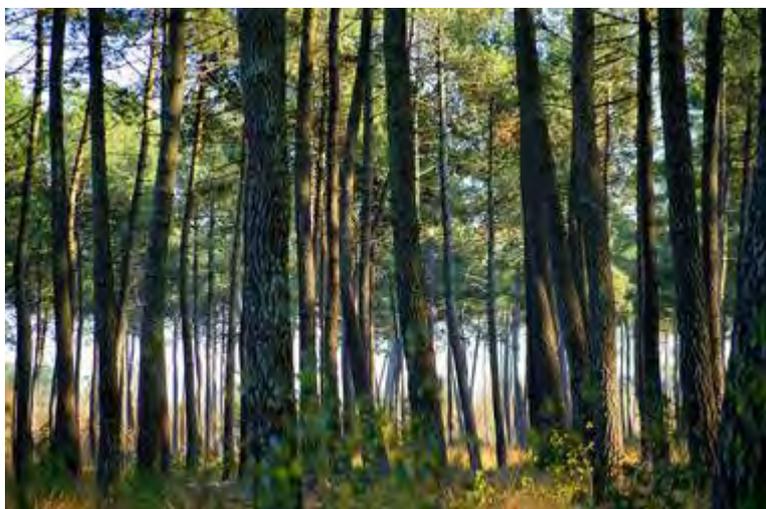


AMÉNAGEMENT

Les communes forestières saluent le projet de loi sur l'agriculture et la forêt

G. De Lacour | [actus experts technique](#) | Publié le 23/01/2014

La fédération nationale des communes forestières accueille très positivement le projet de loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt (LAAF), voté par les députés en première lecture le 14 janvier, et qui sera débattu au Sénat en avril prochain. Les politiques forestières territoriales sont reconnues, à travers un rôle accru des communes et des régions. Le texte reconnaît en outre les aménités positives de la forêt et consacre la création d'un fonds stratégique pour une filière forêt-bois en devenir.



[1]

« Ce projet de loi est un progrès immense, une avancée indéniable pour la [filiale bois](#) ^[2] », assure Jean-Claude Monin, le président de la Fédération nationale des communes forestières, qui regroupe 5000 collectivités locales ayant une forêt publique sur leur territoire ou intéressées par la filière bois et l'espace forestier. « La loi remet en selle les politiques forestières territoriales, en rendant possible une gestion par massif ».

Droit de préemption - Elle propose également un droit de préemption pour les communes lors de la mise en vente des propriétés forestières de moins de quatre hectares et l'attribution de biens sans maître. « La restructuration foncière des forêts privées est très importante », souligne le maire de St Jean d'Arvey, en Savoie. « Pour gérer un massif correctement il faut des espaces suffisants. Or, les forêts privées sont souvent de petite taille. Le propriétaire doit amortir les frais de voiries, le cout des pistes forestières. Et le bois sort souvent à perte. Il faut donc constituer des surfaces forestières suffisamment importantes, des massifs forestiers, pour que l'exploitation du bois soit rentable. »

Le texte de loi reconnaît à la forêt, et pour la première fois, ses fonctions d'intérêt général en évoquant « les aménités positives procurées par les espaces forestiers sur la ressource en eau, la qualité de l'air et le stockage du carbone ». Il fait référence de manière explicite à l'évaluation des modalités de leurs rémunérations.

L'ONF espère une meilleure dotation - La LAAF acte la création d'un fonds stratégique de la forêt et du bois qui permettra « de financer les projets d'investissement, de recherche, de développement et d'innovation ». Ce fonds stratégique accompagnera les orientations du futur programme national de la forêt et du bois et ses déclinaisons régionales. « Le budget actuel est de 20 millions d'euros, mais nous espérons une meilleure dotation, au moins 100 millions d'euros pour financer toute la filière », a déclaré Jean-Yves Caultet, président de l'ONF lors de la présentation des vœux de l'organisme.

La Fédération des communes forestières se réjouit, quant à elle, de cette création qui contribuera « au financement des investissements, prioritairement en forêt, afin de permettre le renouvellement de la forêt et l'adaptation aux changements climatiques. »

La question de la fixation d'une quantité minimale de bois à utiliser dans la construction a été débattue à l'Assemblée nationale mais la proposition n'a pas été retenue. Pour le président de l'ONF, « c'est aux concepteurs et aux architectes d'imposer le bois dans la construction ».

Mieux intégrer les communes - Avec la déclinaison régionale du programme bois, la fédération des communes forestières salue « la reconnaissance des politiques forestières territoriales ». C'est donc au niveau régional que seront déclinées les priorités économiques, environnementales et sociales des massifs forestiers. Jean-Claude Monin estime que ce programme régional permettra « de mieux intégrer les communes dans la gestion des forêts. Les collectivités locales auront également un rôle à jouer dans la gestion des forêts périurbaines ». Et d'ajouter : « c'est une reconnaissance des circuits courts, un moyen de faire des expérimentations comme le label certifié « Bois des Alpes », que nous avons créé en Savoie, le premier du genre ».

« Nous participerons très activement aux programmes régionaux », déclare de son côté Jean-Yves Caultet. « Même si c'est l'Etat qui pilotera, nous serons un partenaire très actif », assure le président de l'ONF, « parce que la forêt publique c'est l'ONF ! »